



Association locale UFC-Que Choisir du Val d'Orge

Place du 19 mars 1962 - 91240 SAINT MICHEL sur ORGE

Tél : 09 67 19 08 13 Courriel : valdorge@ufc-quechoisir.org www.ufc-quechoisir-valdorge.org/

Directeur de publication : Gérard Brochot
Avec la participation des bénévoles

Impression : Office Dépot 91160 Ballainvilliers

BULLETIN N° 60
septembre 2019

Prix : 1,70 euro
Gratuit pour nos
adhérents

Reproduction totale ou
partielle interdite sans
autorisation



Éditorial

Nous vous souhaitons une belle rentrée, en espérant que la canicule ne vous a pas empêché de prendre du repos.

Plus que jamais nous sommes à vos côtés pour vous aider à régler vos litiges trop souvent liés à des arnaques.

L'évolution de notre association dans ce monde numérique nous permet de vous alerter en temps réel (newsletter, réseaux sociaux, site national et local etc...). N'hésitez pas à consulter ces supports.

Autre évolution importante que notre association a déjà mis en oeuvre depuis 2 ans : **Vous informer et vous former**

Plus que jamais nous vous proposons des ateliers consos constamment améliorés auxquels vous pouvez participer en passant par votre mairie, services sociaux, autres associations etc... . N'hésitez pas à nous contacter.

Le succès rencontré par les "Ciné débat" nous encourage à continuer également dans cette voie pour vous permettre de débattre sur notre façon de consommer autour de documentaires ou films engagés.

Enfin nous aurons le grand plaisir de vous accueillir dans nos nouveaux locaux entièrement refaits grâce à la Mairie de St Michel sur Orge. En principe tout sera prêt fin septembre.

Belle rentrée et continuez de suivre nos conseils pour mieux consommer.

Le Président : Gérard Brochot

Votre AL UFC QUE CHOISIR Val d'orge vous donne rendez- vous lors de la semaine de la science **du 7 au 12 octobre 2019 à la MÉDIATHÈQUE**

Place Marcel Carné 9120 SAINT MICHEL SUR ORGE

Exposition permanente gratuite "les 4 cultures"

Conférence "Étiquetage des aliments et conseils alimentaires"

le 11 octobre à 19h (entrée gratuite)

JOURNÉES DES ASSOCIATIONS

7 et 8 septembre 2019

Votre AL UFC QUE CHOISIR Val d'orge sera présente à Sainte Geneviève des Bois, Saint Michel sur Orge et Brétigny sur orge.

N'hésitez pas à venir nous rendre visite et nous soumettre vos questions ou suggestions

ALERTE AUX DÉMARCHAGES FRAUDULEUX

Des personnes mal intentionnées se font passer pour une ADIL (Agence départementale d'information sur le logement) et proposent des travaux de rénovation énergétique.

Le réseau ANIL/ADIL n'assure aucune activité commerciale ou de négociation, n'hésitez pas à signaler à l'ADIL 91 ces agissements :

adil.91@wanadoo.fr



BEUC The European Consumer Organisation

Une Europe pour les
consommateurs

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE les 7, 8 et 9 Juin Presqu'île de GIENS

Notre emploi du temps en tant que délégués du Val d'Orge a été chargé mais passionnant. Nous avons assisté à plusieurs ateliers mais malheureusement impossible de les suivre tous.

Comme de coutume les échanges avec les délégués des autres AL sont très enrichissants, cela permet à partir de notre expérience d'avoir de nouvelles idées mais aussi d'en inspirer à d'autres bénévoles.

Le samedi matin a été consacré aux travaux statutaires, présentation, débat et vote sur le Rapport d'activité, Rapport financier et Rapport d'orientation, ces rapports sont désormais présentés sous forme de vidéo commentées par Alain BAZOT et Jacques ROBERT notre trésorier pour le rapport financier ce qui rend l'exercice beaucoup plus vivant.

Cette séance s'est terminée par la présentation des candidats au CA National,

L'après-midi a été consacrée traditionnellement à l'élection des membres du CA National.

La réunion plénière du dimanche matin a commencé par l'annonce des résultats du vote et la composition du CA et du Bureau, saluons l'arrivée de 4 nouvelles administratrices et la nomination au Bureau d'une vice-présidente.

La réunion s'est poursuivie par un exposé lumineux et plein d'humour de Madame GOYENS secrétaire générale du BEUC (voir ci-dessous) et s'est terminée après la présentation et le vote sur les motions déposées par les AL, motions qui seront étudiées et défendues pendant l'année par les commissions fédérales.

Malgré le temps compté et les réunions nombreuses nous avons eu des moments conviviaux entre délégués de l'ESSONNE mais aussi d'autres départements ce qui était extrêmement sympathique.



INTERVENTION DE Madame Monique GOYENS

Secrétaire Générale du BEUC

BUREAU EUROPÉEN DES UNIONS DE CONSOMMATEURS

Madame GOYENS a rappelé que l'UFC-QUE CHOISIR a été l'un des 6 membres fondateurs de cet organisme en 1962 et que la première Présidente en a été Marie-Josée NICOLI .

Le secrétariat général du BEUC organise un partage d'expertise entre les membres sur des sujets communs aux différentes organisations de consommateurs de l'Union Européenne.

IL diligente des recherches, des sondages qui permettent d'alimenter une contribution coordonnée à une politique européenne des consommateurs sur la base des acquis français par exemple NUTRIScore.

L'UNION EUROPÉENNE est un bloc politique difficile à ignorer : 520 millions de consommateurs qui, s'ils sont déjà relativement bien protégés par rapport aux consommateurs d'autres continents sont à juste titre de plus en plus exigeants.

L'UNION EUROPÉENNE a permis notamment sous la pression des consommateurs des avancées notables en matière de traçabilité des aliments et de la sécurité générale des produits mais aussi la protection des données.

Elle est à l'origine de la création d'un certain nombre d'agences qui sous leurs acronymes barbares : RAPEX, RASFF, CPC, ESAs, EDPB, BEREC, CEER permettent entre les différents pays de l'UE une meilleure surveillance des marchés et une intervention plus rapide dans les situations d'urgence.

Le travail du BEUC n'est jamais fini puisque toujours de nouveaux défis apparaissent qui risquent de porter atteinte à la sécurité et à la satisfaction des consommateurs.

LA MÉDIATION MÉDICALE SIMPLIFIÉE... UNE PROCÉDURE MÉCONNUE

Suite à une plainte /réclamation, déposée par vous ou vos proches, une médiation peut s'organiser, à votre demande ou à celle du directeur de l'établissement de Santé. (Loi de Santé en vigueur depuis 1^{er} janvier 2017)

Le directeur a l'obligation de vous informer que vous pouvez être accompagné d'un RU, membre de la CDU (Commission des Usagers) et de vous préciser comment le contacter.

Le RU prendra connaissance du dossier, préparera avec vous la médiation. Il écoutera vos échanges avec le médecin, et si celui-ci ne répond pas vraiment à vos questions ou avec des termes spécifiques que vous ne comprenez pas, il interviendra pour pallier à ces dysfonctionnements et/ou demander des précisions.

Il s'assurera que le compte rendu (CR) de la médiation, soit dicté par le médecin devant vous. Il a 8 jours pour adresser ce CR au président de la CDU, qui en prendra connaissance et l'adressera à tous les membres de la CDU. L'ensemble du dossier sera présenté lors de la CDU suivante et le Directeur, ensuite, vous adressera par courrier une réponse définitive.

AIDES FINANCIÈRES POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE # ATTENTION PRUDENCE

Isolation des murs et toiture, remplacement de fenêtres, installation de volets ou portes extérieures, changement de système de chauffage ou de régulation, installation d'éolienne, panneaux solaires, etc. Avant de signer un bon de commande, prenez soin de vérifier que les dres ou propositions commerciales, qui indiquent que vous aurez droit à différentes aides faisant ainsi baisser le montant de votre investissement, si vous remplissez bien les conditions pour en bénéficier.

Des commerciaux peu scrupuleux, bonimenteurs peuvent vous abuser par des informations d'aides auxquelles vous n'aurez pas droit. Crédit d'impôts, éco PTZ, prime conversion énergie, prime économie énergie et coup de pouce EDF.

Pour cela, il faut que les matériels soient conformes à la liste des matériaux éligibles et surtout que l'entreprise qui réalise les travaux soit qualifiée RGE (exigez une copie du certificat de qualification). D'autre part, vérifiez les conditions pour l'obtention de chaque aide : revenu fiscal, nature des produits à remplacer, ancienneté de la construction (+ de 2 ans), les primes sont-elles cumulables ? etc.

Ne signez rien avant d'avoir pris connaissances de toutes les conditions, auprès des opérateurs : impôts, banques, EDF, etc.... De plus pour ne pas risquer de payer des prestations bien trop chères, faites établir plusieurs devis.

NOUVEAUTÉ EN MATIÈRE DE LOGEMENT : LE BAIL MOBILITÉ

Ce que c'est ? Créé par la loi ELAN de novembre 2018, le bail mobilité est prévu aux articles 25-12 et svt de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989. Avant la loi ELAN, il n'existait que deux baux « meublés » : celui d'un an (avec reconduction tacite) et sa version « étudiant » de neuf mois (sans reconduction tacite).

Le bail mobilité est un contrat de location portant sur un logement meublé pour une durée d'un à dix mois.

Sa condition principale ? Elle tient au locataire : au moment de la prise d'effet du bail, il doit pouvoir justifier qu'il est en formation professionnelle, en études supérieures, en contrat d'apprentissage, en engagement volontaire dans le cadre d'un service civique, en stage, en mutation professionnelle ou en mission temporaire (intérimaires ou travailleurs saisonniers). Ce motif doit impérativement figurer dans le contrat.

Règles spécifiques ? Le bailleur peut demander un cautionnement (notamment par la garantie VISALE) mais pas un dépôt de garantie. En cas de colocation, il n'y a pas de clause de solidarité entre les colocataires ou leurs cautions. Aucune déclaration préalable à l'administration, ni aucune autorisation administrative.

Le logement doit être décent et comporter les éléments requis en matière de location de meublé classique.

En zone tendue, son loyer sera encadré. Les charges sont forfaitisées. Les aides au logement sont possibles s'il concerne la résidence principale.

Le bail mobilité ne peut être ni renouvelé, ni reconduit. Il est cependant possible d'en modifier la durée à l'aide d'un avenant, à la condition que la durée totale n'excède pas les dix mois. Pour poursuivre le contrat, il faudra passer par la conclusion d'un bail meublé classique.

Le locataire peut donner congé avant le terme prévu par LRAR avec un préavis d'un mois. Le bailleur ne peut pas : au mieux, en cas de manquement de son locataire, il peut demander au tribunal de prononcer une résiliation.



APPRENDRE À JARDINER À PLESSIS PATÉ:

Belle initiative du CCAS et de notre Association UFC-Que Choisir du Val d'orge en cette journée d'avril pour apprendre à jardiner à 6 classes de maternelle de Plessis Pâté.

La protection et le respect de l'environnement passent par l'éducation et la sensibilisation des écoliers de Plessis Pâté.

L'école maternelle nous a sollicité par l'intermédiaire du CCAS de la ville pour présenter sous forme de projection-conférence aux presque 120 enfants, classe par classe, suivie par une expérience de plantation et de semis de graines dans l'espace jeunesse aidée par une dizaine de seniors Plesséiens et des jardiniers de la ville. Les plants et graines ont été fournies par la ferme de Pouletterie.

Équipés de gants, plantoirs, griffes, petites serfouettes et arrosoirs, les enfants ont pu profiter des conseils des anciens et exécuter les premiers gestes de culture. Avec délicatesse, ils ont semé, planté et arrosé leurs premières plantations. Les enfants suivront la pousse, arroseront et pourront profiter des résultats de leur plantations.

Nous leur souhaitons une récolte gourmande...

Puis ce fut dans la cour de l'école, que se plantèrent des fleurs. Dès ce premier jour, les enfants s'approprièrent la défense et la protection de leur « rond » de fleurs.

Une journée pleinement remplie.



CINÉ DÉBAT L'ILLUSION VERTE LE 7 Juin :

Nous vous avons annoncé cette projection et ce soir là une soixantaine de personnes ont bravé la violente tempête pour assister à cet événement.

Le film démontre que malgré toutes les négations, affichage de bonne conduite, greenwashing (plus vert que moi pas possible), les multinationales continuent allègrement à détruire la planète.

Une déforestation massive et anarchique en INDONÉSIE pour planter des palmiers producteurs d'huile sans souci des populations qui vivent et cultivent de petits lopins depuis des lustres.

Plus près de nous, en Allemagne une colline transformée en désert noir pour extraire la lignite nécessaire notamment aux batteries et qui donne l'impression que plus jamais aucune vie

ne pourra exister sur ce site.

Ce film est certes un film militant réalisé par des écologistes allemands et cautionné par Noah CHOMSKI mais il a le mérite de nous alerter, nous consommateurs sur notre responsabilité et notre obligation de résistance, c'est ce qu'ont démontré Gérard BROCHOT président de notre AL et Sylvain TANGUY maire du Plessis Paté .

Comme nous commençons à en avoir l'expérience, le débat qui a suivi a été riche, constructif avec quelques questions très pointues.



- L'ADIL 91 -

AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT A FÊTÉ SES 30 ANS.



L'ADIL91 où l'UFC-QUE CHOISIR occupe un poste d'administrateur depuis de nombreuses années a fêté ses 30 ans le 6 Juin dernier.

Cette agence, déclinaison de l'ANIL (agence nationale) a été créée pour donner aux usagers, qu'ils soient bailleurs ou locataires une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement.

En partenariat avec d'autres acteurs – associations, MJD, CAF, etc. – , elle joue un rôle de prévention des difficultés et participe localement à la mise en œuvre des politiques dans le domaine du logement.

L'ADIL 91 continuera sur cette voie pour les années à venir, tout en s'adaptant en permanence à l'évolution des besoins du public.